

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT

Essieu (x) AV (ou pivot)	$Ch\ AV = CH \times \frac{Y}{F} =$	9550	X	<u>0,650</u>	=	1592	kg
				3,900			
Essieu (x) AR	$Ch\ AR = CH \times \frac{F - Y}{F} =$	9550	X	<u>3,250</u>	=	7958	kg
				3,900			

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Poids à vide : PV.AV =	4700	kg	Poids à vide : PV.AR =	4600	kg
Poids conducteur et passagers :			Poids conducteur et passagers :		
p. AV =	150	kg	p.AR =	0	kg
Essieu (x) AV Ch AV total =	1592	kg	Essieu (x) AR Ch AR =	7958	kg
PT AV total	6442	kg	PT AR total =	12558	kg
PT AV autorisé :			PT AR autorisé :		
• minimal (2)	/	kg	• minimal (2)	/	kg
• maximal (2)	7900	kg	• maximal (2)	13000	kg

Fait à VIAS, le 13/04/2005

Signature et cachet

BENNES J.C.D ANDRA

Sarl au Capital de 8000 €
ZAE La Source - B.P 6
34450 VIAS

Tél. 04 67 21 67 57 Fax 04 67 21 76 41
SIREN 450 257 804 APE 842A

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non-compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (porte, hayon ...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée (s) au sol par l' (ou les) essieu (x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochets d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule. Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples, : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de se équipements.